



Mairie de Grisy-les-Plâtres

BROCANTE DANS LE CENTRE DU VILLAGE

LE DIMANCHE 14 mai 2023

LOCATION DES EMPLACEMENTS NON COUVERTS

10 € les 2 mètres linéaires et 50% pour les Grisylliens

Inscriptions :

Les inscriptions doivent parvenir à la Mairie de Grisy-les-Plâtres – Commission des fêtes – 10 rue Robert Machy 95810 Grisy-les-Plâtres **accompagnées du règlement total de la réservation avant le 5 Mai 2023** et de la **photocopie de la carte d'identité recto-verso**, dans la limite des places disponibles.

Rappel : **aucun emplacement ne sera réservé sans règlement.**

Règlement :

Les véhicules des exposants devront être stationnés dans le parking prévu à cet effet. Les exposants devront arriver à partir de 6h00 jusqu'à 7h30 maximum.

Au-delà, l'accès aux places sera interdit aux véhicules.

Les stands de vente de confiserie, alimentation diverse, activité commerciale, vente d'animaux, objets neufs ou bradés sont interdits.

Les organisateurs se réservent l'exclusivité de la buvette et de la restauration.

Le droit de location correspond à l'autorisation de vendre. Le vendeur devra s'installer à la place indiquée par les organisateurs et **apporter table, chaise et stand** nécessaire à l'installation.

Conformément à la législation en vigueur, il sera remis aux marchands occasionnels une autorisation délivrée par la Mairie pour les autoriser à vendre le dimanche 14 Mai 2023 avec leur n° de carte d'identité et/ou leur numéro au registre du commerce s'ils sont redevables de la taxe professionnelle.

Dans le cas où l'exposant ne participerait pas pour une raison quelconque (intempérie comprise) à la brocante, il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part des organisateurs.

Pour tous RENSEIGNEMENTS : 01.34.66.34.98 – grisylesplatres.comdesfetes@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION - BROCANTE DU 14 Mai 2023

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Mail :

Je sollicite l'autorisation de Madame la Maire de Grisy-les-Plâtres de participer à la brocante du 14 Mai 2023 organisée par la Commission des Fêtes,

Je souhaite réserver. X 2 Mètres =Mètres (10 € les 2 mètres linéaires)

Je suis Grisyllien et je souhaite bénéficier des 50%

Je joins le règlement correspondant à la totalité de l'emplacement demandé à l'ordre du **Trésor Public**,

Soit : Mètres x 5 € =€

Accompagné d'une photocopie de la carte d'identité et /ou N° de R .C.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement.

Date :

Signature :

Nota : Tout débordement de barnum sera interdit pour raison de sécurité pompier. Merci de votre compréhension.